

recherches pour la défense, ce comité a pour objet d'examiner les problèmes intéressant le personnel des trois services, principalement en vue d'assurer l'uniformité des règlements à cet égard. Divers aspects des problèmes relatifs au personnel sont étudiés par des sous-comités qui font rapport au comité principal.

4° Comité des officiers supérieurs préposés aux approvisionnements.—

Ce comité est composé du chef des services techniques de la Marine, du quartier-maître général, du directeur des services techniques au Conseil de l'Air, du sous-ministre adjoint (service des réquisitions) et d'un représentant du président du Conseil de recherches pour la défense. Il a pour objet d'étudier tous les problèmes relatifs au ravitaillement. Divers aspects de ces problèmes sont étudiés par des sous-comités qui font rapport au comité principal.

5° Commissions des approvisionnements de défense.—

Douze commissions, composées d'un représentant de chacun des services, de représentants du sous-ministre, des services d'inspection et du ministère de la Production de défense, se tiennent continuellement au courant des problèmes du ravitaillement et étudient divers aspects de l'approvisionnement en matériel, par exemple munitions, armes, avions, etc., destiné au ministère de la Défense nationale et obtenu par l'intermédiaire du ministère de la Production de défense.

Liaison avec l'étranger.—Le président du Comité des chefs d'état-major, représentant militaire du Canada au sein de l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord, a la tâche de coordonner toutes les questions militaires relatives à l'OTAN et de faire office de conseiller militaire auprès des délégations canadiennes à l'OTAN. Aux fins de liaison et pour favoriser la collaboration internationale en matière de défense, le Canada maintient aussi : 1° un état-major conjoint (Washington), qui représente les trois forces armées et le Conseil de recherches pour la défense; 2° un état-major conjoint (Londres), qui représente aussi les trois forces armées et le Conseil de recherches pour la défense; 3° des attachés militaires dans divers pays. En outre, la Commission permanente canado-américaine de défense, composée de représentants des deux pays, étudie un certain nombre de questions relatives à la défense et intéressant le Canada et les États-Unis.

Effectif global, soldes et allocations.—Les effectifs des trois armées ont augmenté à un rythme équivalant à celui des objectifs et des engagements relatifs à la défense. Voici les effectifs en activité de service des trois armées le 31 mars 1953 : marine, 15,546; armée de terre, 48,458; et armée de l'air, 40,423 (total, 104,427). Les effectifs des éléments de réserve des trois armées se chiffrent par 58,071.

L'échelle entière de la solde des grades comparables des différents services est uniforme. Le tableau 1, p. 1209, indique la solde mensuelle et les allocations dans les trois armées.

Programme d'instruction pour la formation d'officiers des forces régulières.—

Ce programme a pour objet de former des étudiants choisis dans les high schools et les universités en vue d'un brevet d'officier dans un service des forces régulières. Les étudiants sont inscrits comme cadets et subventionnés à l'un des trois Collèges des services armés du Canada ou à une université durant une période de quatre années au plus. Ceux qui sont inscrits au cours préparatoire au Collège militaire royal de Saint-Jean bénéficient d'une cinquième année. Les étudiants reçoivent l'instruction pratique au cours des mois d'été.